



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
15 septembre 2024
Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité
biologique**
Seizième réunion

**Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité
biologique siégeant en tant
que réunion des Parties au
Protocole de Cartagena sur
la prévention des risques
biotechnologiques**
Onzième réunion

**Conférence des Parties à la Convention
sur la diversité biologique siégeant en
tant que réunion des Parties au
Protocole de Nagoya sur l'accès aux
ressources génétiques et le partage
juste et équitable des avantages
découlant de leur utilisation**
Cinquième réunion

Cali, Colombie, 21 octobre–1^{er} novembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation

Proposition d'organisation des travaux

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Le Secrétariat présente le programme proposé pour la tenue concomitante de la seizième réunion de la Conférence des parties à la Convention biologique, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
2. L'approche générale appliquée à la tenue des réunions en parallèle est basée sur l'expérience acquise depuis 2016 en matière d'organisation des réunions de la Conférence des Parties à la Convention et des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.
3. Les réunions seront précédées par des réunions régionales préparatoires.

II. Note de scénario pour les réunions

A. Aperçu des réunions et du calendrier quotidien

4. Les trois réunions composant la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité se tiendront sur une période de deux semaines, du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, et seront précédées par la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (16-18 octobre). Une cérémonie d'ouverture aura lieu le 20 octobre et comprendra la participation de représentants de haut niveau de

* CBD/COP/16/1, CBD/CP/MOP/11/1 et CBD/NP/MOP/5/1, respectivement.

la présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, de la nation hôte et des Nations Unies, ainsi que des spectacles culturels. Un débat de haut niveau entre chefs d'États et de gouvernements et ministres se tiendra le 29 et le 30 octobre. Un certain nombre d'événements connexes se tiendront en parallèle, notamment des forums majeurs pour les principaux groupes de parties prenantes, des événements parallèles plus courts à l'heure du déjeuner et en début de soirée, ainsi que divers ateliers et pavillons. L'annexe I présente un aperçu schématique de la Conférence.

5. Les séances de négociation formelles se tiendront sous deux formes :

a) Séances plénières et séances de groupes de travail : séance formelle comprenant une interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies, ouverte à tous les délégués inscrits¹, et une diffusion publique sur le Web ;

b) Groupes de contact : arrangements souples des séances pour faciliter les négociations entre les Parties, en anglais seulement, ouverts à toutes les Parties. La participation d'un nombre raisonnable d'observateurs sera facilitée, à la discrétion de la présidence ou des coprésidents du groupe de contact, la priorité étant accordée aux délégués des Parties. Ces réunions ne sont pas publiques.

6. Conformément à la pratique établie, une journée type comprendra trois périodes de réunion principales : de 10h00 à 13h00 (matin), de 15h00 à 18h00 (après-midi) et de 19h30 à 22h30 (soir). Ces horaires sont toutefois susceptibles d'être modifiés ; les informations les plus récentes seront mises à disposition sur le site Web de la Conférence et affichées sur des écrans sur place. Un tableau préliminaire des séances potentielles est fourni à l'annexe II. Les réunions des délégations et des groupes régionaux ont généralement lieu avant les séances formelles du matin.

B. Ouverture des réunions

7. Le 21 octobre, le Ministre de l'environnement de la Chine, en sa qualité de Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, ou son représentant, déclarera ouverte la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, et invitera ensuite la Conférence des Parties à élire son président. Selon la pratique habituelle, il est prévu qu'un représentant du Gouvernement colombien, pays hôte des réunions, sera élu président de la seizième réunion de la Conférence des Parties.

8. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, le mandat du nouveau président commencera immédiatement après son élection. Le président devient membre du Bureau existant, qui fait également office de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.

9. La Colombie étant Partie au Protocole de Cartagena, le président sera également le président de la réunion des Parties au Protocole de Cartagena. En ce qui concerne le Protocole de Nagoya, auquel la Colombie n'est pas Partie, le président sortant (Chine) nominera un vice-président issu du Bureau pour présider la réunion et invitera la réunion des Parties au Protocole de Nagoya à l'élire.

10. Le président convoquera ensuite une séance plénière commune aux trois organes, afin d'entendre de brèves déclarations liminaires, notamment des déclarations concises prononcées par des représentants des Parties au nom des groupes régionaux, des représentants de peuples autochtones et de communautés locales ou des représentants des principaux groupes de parties prenantes. Les groupes régionaux et les observateurs seront encouragés à présenter des déclarations consolidées, couvrant à la fois la Convention et les Protocoles.

¹ Pour des raisons liées aux contraintes spatiales, il se peut que l'accès aux salles de négociation soit limité. Dans ce cas, les participants qui n'ont pas accès aux salles de réunion pourront suivre les débats dans une salle d'écoute, ou en ligne.

C. Première séance plénière

11. Lors de la première séance plénière, un certain nombre de points de l'ordre du jour de la seizième réunion de la Conférence des Parties seront examinés, et la Conférence des Parties approuvera l'organisation des travaux proposée pour les réunions concomitantes, telle que décrite dans le présent document. Il est envisagé que deux groupes de travail soient créés en vue d'examiner les points, comme prévu à l'annexe III.

12. Le Bureau suivra l'avancement des différents points de l'ordre du jour à l'examen et pourra proposer des ajustements dans la répartition des points entre les groupes de travail ainsi que dans le temps alloué aux différents points.

13. La Conférence des Parties désignera les présidents de chaque groupe de travail². Le président invitera ensuite successivement la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à : approuver l'organisation des travaux proposée pour les réunions concomitantes, telle que décrite dans le présent document ; approuver les groupes de travail créés par la Conférence des Parties ; et renvoyer les points de leur ordre du jour respectif aux groupes de travail, selon qu'il convient.

14. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, la Conférence des Parties devra élire 10 vice-présidents³, pour un mandat débutant à la clôture de la seizième réunion et se terminant à la clôture de la dix-septième réunion. La Conférence des Parties élira également le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour un mandat similaire. Un rapport unique sur la vérification des pouvoirs sera soumis par le Bureau dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour des présentes réunions.

15. Au titre du point 6 de l'ordre du jour de la seizième réunion de la Conférence des Parties, du point 4 de l'ordre du jour de la onzième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena et du point 4 de l'ordre du jour de la cinquième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Nagoya, les rapports des réunions suivantes seront présentés :

- a) Les rapports de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques concernant ses vingt-cinquième et vingt-sixième réunions ;
- b) Les rapports de l'Organe subsidiaire chargé de l'application concernant ses quatrième et cinquième réunions ;
- c) Le rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention concernant sa douzième réunion ;
- d) Les rapports du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques concernant ses première et deuxième réunions.

16. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles entendra également des rapports présentés par leurs comités respectifs chargés du respect des obligations. Il est toutefois attendu que les questions de fond soulevées dans ces rapports soient renvoyées aux groupes de travail. Le président en appellera également à la nomination des membres des comités chargés du respect des obligations, dont les mandats débiteront en janvier 2025.

² Au cas où le président serait originaire d'un pays n'étant pas Partie à l'un ou aux deux Protocoles, un membre suppléant sera élu parmi les Parties au Protocole pour présider les points relatifs à l'un ou l'autre des Protocoles.

³ Au cas où un ou plusieurs vice-présidents élus seraient originaires d'un pays Partie à la Convention n'étant pas Partie à l'un ou aux deux Protocoles, un membre suppléant sera élu parmi les Parties au Protocole pour présider les points relatifs à l'un autre ou l'autre des Protocoles.

17. Le rapport de la Secrétaire exécutive sur le programme de travail et le budget sera examiné au point 7 de l'ordre du jour de la seizième réunion de la Conférence des Parties et au point 6 de l'ordre du jour des deux autres réunions. Il est prévu que la Conférence des Parties crée un groupe de contact sur le budget et en désigne le président. S'il est créé, le groupe de contact sur le budget tiendra sa première réunion le 22 octobre et se réunira ensuite au besoin. La Conférence des Parties examinera le point 8 de l'ordre du jour portant sur les progrès accomplis dans l'élaboration par les Parties des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, sur la base des résultats de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

18. La première séance plénière sera ensuite levée afin que les groupes de travail puissent commencer leurs travaux.

D. Groupes de travail et groupes de contact

19. À l'exception de certains points spécifiques qui seront abordés directement en séance plénière, la plupart des points de l'ordre du jour de chaque réunion seront d'abord traités au sein d'un des deux groupes de travail. À l'issue de ces travaux, chaque groupe de travail remettra une série de projets de décision et son rapport à la Conférence des Parties, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena ou à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, selon qu'il convient.

20. Chaque groupe de travail devra consacrer un temps approprié à l'examen des points de l'ordre du jour qui lui sont attribués. Conformément à l'organisation des travaux adoptée, les points de l'ordre du jour de chacune de réunions qui sont de nature similaire ou connexe seront, le cas échéant, traités de manière rapprochée ou par le même groupe de travail.

21. Compte tenu du temps limité dont disposent les réunions, il est envisagé que la plupart des projets de décision préparés par les organes subsidiaires et les groupes de travail (l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, l'Organe subsidiaire chargé de l'application, le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques) ne nécessiteront pas une lecture supplémentaire en session de groupe de travail avant la préparation des textes par les présidents des groupes de travail ou des groupes de contact sous forme de documents de séance ou de documents officiels. Par conséquent, le temps alloué initialement à une séance de groupe de travail pour chacun de ces points est bref, mais suffisant pour les exigences procédurales. Pour ces points, il existe deux scénarios :

a) Pour les points dont les questions non résolues sont nombreuses ou complexes, un groupe de contact sera créé pour faciliter les négociations textuelles entre les Parties en vue de préparer un texte consensuel qui pourra être transmis au groupe de travail par le président sous forme de document de séance. Pour la plupart des points, il est attendu du groupe de contact qu'il travaille sur la base des projets de décision élaborés par les organes subsidiaires ou les groupes de travail. Toutefois, le président ou les co-présidents du groupe de contact, avec le concours du Secrétariat, peuvent préparer un « document officiels » comme base de discussion, si nécessaire ;

b) Pour les points comportant peu de questions non résolues, le président du groupe de travail préparera directement un document de séance et, ce faisant, peut consulter les Parties.

22. Pour les points qui n'ont pas été traités par un organe subsidiaire ou un groupe de travail, le temps nécessaire sera alloué à la séance du groupe de travail pour une première lecture. Cela s'applique en particulier à un certain nombre de points relevant du Protocole de Cartagena et du Protocole de Nagoya, comme indiqué à l'annexe IV. Toutefois, les Parties et les observateurs seront invités à être brefs lors de leurs interventions et à utiliser pleinement la possibilité de télécharger les déclarations complètes sur le site Web de la réunion. Après la première lecture, chaque point sera traité selon l'un ou l'autre des scénarios décrits au paragraphe précédent. Cependant, dans la plupart

des cas, il est attendu que le président soit en mesure de préparer un texte sans qu'il soit nécessaire de recourir à un groupe de contact.

23. Conformément à la pratique établie, les groupes de contact seront créés par la séance plénière ou les groupes de travail, au besoin, en vue de traiter des points précis. Toutefois, afin de permettre aux délégations de mieux planifier leurs préparatifs pour les réunions, un calendrier provisoire des séances de groupes de contact au début de la réunion a été inclus à l'annexe II pour les points pour lesquels le Bureau a déjà identifié le besoin probable d'un tel groupe. Le Bureau gardera ce calendrier à l'étude et pourra proposer des modifications. Par ailleurs, selon la pratique habituelle, un maximum de quatre groupes de contact (deux par groupe de travail), sans compter le groupe de contact sur le budget, pourrait normalement se réunir en même temps. Des consultations informelles supplémentaires peuvent avoir lieu, en tenant toutefois compte de la disponibilité des délégués, notamment des petites délégations, et de la nécessité d'éviter, autant que faire se peut, des consultations parallèles sur des questions étroitement liées.

24. L'annexe IV fournit un tableau des points avec une indication du scénario envisagé pour chacun d'eux.

25. Dans tous les cas de figure, l'objectif est de préparer un document de séance qui puisse faire l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail concerné, avec un minimum de discussions supplémentaires, tout en assurant l'inclusion et la transparence.

26. Après l'examen du document de séance et son approbation par le groupe de travail, un texte (« document L ») sera soumis par le président en séance plénière pour adoption.

E. Séances plénières d'évaluation

27. Une séance plénière conjointe doit se tenir le 25 octobre, à la fin de la première semaine. Elle entendra les rapports sur l'état d'avancement des présidents et des groupes de travail, ainsi que des présidents de tout groupe de contact créé en séance plénière et fera le point sur les progrès accomplis. La séance plénière pourra également examiner tout document « L » prêt à être adopté.

28. Davantage de séances plénières pourraient se tenir, au besoin, afin de faire le point sur les progrès accomplis et d'examiner tout « document L » supplémentaire prêt à être adopté.

F. Dernières étapes des négociations

29. Pendant les derniers jours des réunions, les négociations pourront se poursuivre selon diverses modalités. Les questions techniques continueront d'être traitées par les groupes de travail et, si nécessaire, par les groupes de contact et lors de consultations informelles. Les questions nécessitant un engagement politique de plus haut niveau peuvent être facilitées par les ministres (et autres chefs de délégation) agissant sous l'autorité du président. Le président peut également convoquer des réunions de chefs de délégations pour des consultations informelles. Le président, les présidents des groupes de travail et le Secrétariat veilleront à ce que tous les textes finaux soient rapportés aux groupes de travail ou à la séance plénière, afin de garantir la transparence.

G. Séances plénières finales

30. Les séances plénières finales seront convoquées le dernier jour des réunions, dans la matinée du 1^{er} novembre. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles adopteront les projets de décisions qui leur auront été soumis par les groupes de travail et le groupe de contact sur le budget ; examineront d'autres questions, le cas échéant, au titre de leurs points respectifs de l'ordre du jour ; et adopteront leurs rapports de réunion respectifs.

31. Les représentants des groupes régionaux et d'autres délégations seront ensuite invités à formuler, s'ils le souhaitent et si le temps le permet, des commentaires de clôture portant sur des questions liées à une ou plusieurs réunions. Après les commentaires de clôture, le président déclarera chaque réunion close.

H. Dispositions techniques

32. Que ce soit en séance plénière ou dans les groupes de travail, les États qui ne sont pas Parties au Protocole de Cartagena ou au Protocole de Nagoya seront considérés comme étant des observateurs pour l'examen des points relevant spécifiquement des ordres du jour des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles. Des mesures techniques seront mises en place lors des délibérations concernées pour aider les présidents des réunions ou des groupes de travail à distinguer les Parties des États non-Parties, afin qu'ils puissent accorder la priorité dans l'ordre de parole aux Parties aux Protocoles.
33. Pour des raisons pratiques, la disposition des sièges adoptée pour la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sera la même pour la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.
34. Les trois réunions se tiendront en personne afin de permettre à la Conférence des Parties à la Convention et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles d'achever leurs travaux et d'engager des négociations complètes.
35. Tous les documents pour les réunions, y compris les documents de séance, seront disponibles sur un site Web dédié⁴. Tout sera mis en œuvre pour que les annonces relatives aux réunions soient diffusées en temps opportun sur les écrans et sur le site Web des réunions lors des séances.
36. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail seront diffusées en direct sur la TV Web des Nations Unies dans les six langues officielles⁵.

⁴ www.cbd.int/conferences/2024.

⁵ <https://webtv.un.org/>.

Annexe II

Calendrier provisoire

	Mon. 21 Oct.	Tue. 22 Oct.	Wed. 23 Oct.	Thu. 24 Oct.	Fri. 25 Oct.			Mon. 28 Oct.	Tue. 29 Oct.	Wed. 30 Oct.	Thu. 31 Oct.	Fri. 1 Nov.
Morning 10 a.m.–1 p.m.	Opening plenary session	WG I Synbio Marine	Resource Mob. Article 8(j) WG II	DSI Financial mech. WG II	WG I WG II			WG I WG II	CG CG CG High-level segment	CG CG CG High-level segment	WG I WG II	Closing plenary session (including adoption of decisions)
Afternoon 3–6 p.m.	WG I WG II	Resource mob. Article 8(j) WG II	DSI Article 8(j) Climate Health	Resource mob. PMRR WG II	Plenary session: stocktake, elections and adoption of decisions			CG (tbc) CG (tbc) CG (tbc)	CG CG CG High-level segment	CG CG CG High-level segment	WG I WG II	Closing plenary session (continued)
Evening 7.30–10.30 p.m.	DSI Article 8(j) Mainstr. Health	DSI CB/TSC WG II	DSI CB/TSC RA-RM Marine	WG I Climate Synbio	CG (tbc) CG (tbc) CG (tbc) CG (tbc)			CG (tbc) CG (tbc) CG (tbc) CG (tbc)	CG (tbc) CG (tbc) WG II	Plenary session: stocktake, adoption of decisions		

Abréviations : CG, groupe de contact ; CB/TSC, renforcement des capacités et coopération technique et scientifique ; DSI, information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ; RA-RM, évaluation des risques et gestion des risques ; WG, groupe de travail.

Annexe III

Proposition d'organisation des travaux de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya

Date	Points de l'ordre du jour à traiter en séance plénière							
Lundi, 21 octobre (matin)	COP	CP	NP					
	1	1	1	Ouverture de la réunion				
	2	2	2	Questions d'organisation (ordre du jour, élection des membres du bureau, organisation des travaux)				
	3	3	3	Rapport sur les pouvoirs des représentants des Parties				
	4			Questions en suspens				
	5			Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties				
	6	4	4	Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales				
		5	5	Rapport du Comité chargé du respect des obligations				
	7	6	6	Administration de la Convention et des Protocoles et budget des fonds d'affectation spéciale				
8			Progrès accomplis dans l'élaboration des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique par les Parties conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal					
Date	Points de l'ordre du jour à traiter par le Groupe de travail I				Points de l'ordre du jour à traiter par le Groupe de travail II			
	COP	CP	NP		COP	CP	NP	
Lundi, 21 octobre (après-midi)	9		14	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	17			Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs
	10			Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen	18			Valeurs diverses de la biodiversité
	11	7	7	Mobilisation des ressources et mécanisme financier	20			Biodiversité marine et côtière, et biodiversité insulaire
	12			Création et renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, centre d'échange d'information et gestion des connaissances	21			Espèces exotiques envahissantes
					22			Biodiversité et santé
	14			Application de l'article 8 j) et des dispositions connexes	23			Conservation des plantes
26			Responsabilité et réparation (paragraphe 2 de l'article 14)	24			Biologie de synthèse	

					25			Biodiversité et changements climatiques
					19			Gestion durable de la faune sauvage
					16			Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris ses incidences sur les programmes de travail de la Convention.
					28			Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties
							5	Rapport du Comité chargé du respect des obligations
							8	Création et renforcement des capacités
							9	Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et partage d'informations
Lundi, 21 octobre (soir)	9		14	Groupe de contact : information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (à confirmer)	22			Groupe de contact : biodiversité et santé (à confirmer)
	14			Groupe de contact : application de l'article 8 j) (à confirmer)	17			Groupe de contact : intégration de la biodiversité (à confirmer)
Mardi, 22 octobre (matin)	13			Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions	20			Groupe de contact : biodiversité marine et côtière, et biodiversité insulaire (à confirmer)
	15			Communication, éducation et sensibilisation du public	24			Groupe de contact : biologie de synthèse (à confirmer)
	27	10	12	Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles				
	7	6	6	Groupe de contact sur le budget (se réunira au besoin)				
Mardi, 22 octobre (après-midi)	11	7	7	Groupe de contact : mobilisation des ressources (à confirmer)			11	Coopération avec des organisations internationales
	14			Groupe de contact : application de l'article 8 j) (à confirmer)			15	Instruments internationaux spécialisés d'accès et de partage des avantages
							16	Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages
							10	Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole
							13	Renforcer l'application du Protocole de Nagoya dans le contexte du Cadre
						11		Évaluation des risques et gestion des risques
						12		Détection et identification des organismes vivants modifiés

Mardi, 22 octobre (soir)	9		14	Groupe de contact : information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (à confirmer)	5		Rapport du Comité chargé du respect des obligations
	12			Groupe de contact : création et renforcement des capacités (à confirmer)	8		Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
Mercredi, 23 octobre (matin)	11	7	7	Groupe de contact : mobilisation des ressources (à confirmer)	9		Coopération avec des organisations internationales
	14			Groupe de contact : application de l'article 8 j) (à confirmer)	13		Considérations socio-économiques
Mercredi, 23 octobre (après-midi)	14			Groupe de contact : application de l'article 8 j) (à confirmer)	14		Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation
	9		14	Groupe de contact : information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (à confirmer)	22		Groupe de contact : biodiversité et santé (à confirmer)
Mercredi, 23 octobre (soir)	14			Groupe de contact : application de l'article 8 j) (à confirmer)	25		Groupe de contact : biodiversité et changements climatiques (à confirmer)
	9		14	Groupe de contact : information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (à confirmer)	20		Groupe de contact : biodiversité marine et côtière, et biodiversité insulaire (à confirmer)
Jeudi, 24 octobre (matin)	12			Groupe de contact : création et renforcement des capacités (à confirmer)	11		Groupe de contact : évaluation des risques et gestion des risques (à confirmer)
	9		14	Groupe de contact : information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (à confirmer)			Examen des documents de séance
Jeudi, 24 octobre (après-midi)	11	7	7	Groupe de contact : mécanisme financier (à confirmer)			
	10			Groupe de contact : mobilisation des ressources (à confirmer)			Examen des documents de séance
Jeudi, 24 octobre (soir)				Groupe de contact : mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (à confirmer)			
				Examen des documents de séance	25		Groupe de contact : biodiversité et changements climatiques (à confirmer)
Vendredi, 25 octobre (matin)					24		Groupe de contact : biologie de synthèse (à confirmer)
				Examen des documents de séance			Examen des documents de séance
Vendredi, 25 octobre (après-midi)	2	2	2	Séance plénière Bilan et adoption des décisions Questions d'organisation (élection des membres du bureau)			

Vendredi, 25 octobre (soir)				Groupe de contact (à déterminer)				Groupe de contact (à déterminer)
				Groupe de contact (à déterminer)				Groupe de contact (à déterminer)
Samedi, 26 octobre				Aucune réunion formelle ne se tiendra le samedi 26 octobre				
Dimanche, 27 octobre				Actuellement, aucune réunion formelle n'est prévue pour le dimanche 27 octobre ; toutefois, sur les conseils du Bureau, un nombre limité de groupes de contact ou de consultations informelles pourraient être convoqués, au besoin				
Lundi, 28 octobre (matin)				Examen des documents de séance				Examen des documents de séance
Lundi, 28 octobre (après-midi)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Lundi, 28 octobre (soir)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Mardi, 29 octobre (matin)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Mardi, 29 octobre (après-midi)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Mardi, 29 octobre (soir)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
								Examen des documents de séance
Mercredi, 30 octobre (matin)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Mercredi, 30 octobre (après-midi)				Groupes de contact (à déterminer)				Groupes de contact (à déterminer)
Mercredi, 30 octobre (soir)	Séance plénière Bilan et adoption des décisions							

Jeudi, 31 octobre (matin)				Examen des documents de séance				Examen des documents de séance
Jeudi, 31 octobre (après-midi)				Examen des documents de séance				Examen des documents de séance
Vendredi, 1 ^{er} novembre (matin)	Séance plénière de clôture Adoption des décisions							
Vendredi, 1 ^{er} novembre (après-midi)	Séance plénière de clôture							
	29	15	17	Autres questions				
	30	16	18	Adoption du rapport				
	31	17	19	Clôture de la réunion				

Note : les dates surlignées en gris sont également les dates du débat de haut niveau.

Abréviations : COP, Conférence des Parties ; CP, Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ; NP, Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

Annexe IV

Scénario envisagé pour chaque point de l'ordre du jour

Tableau 1

Points à traiter par la Conférence des Parties à sa seizième réunion

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Notes</i>
5	Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties	Offres reçues	Non	Non	Document de séance, sans action préalable.
7	Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale	Document CBD/COP/16/4 et recommandation SBI-4/14	Non	Oui	À transmettre directement au groupe de contact sur le budget, plusieurs séances, selon la pratique habituelle Recommandation SBI-4/14 non examinée par le SBI après la première lecture.
8	Progrès accomplis dans l'élaboration des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique par les Parties conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Recommandation SBI-5/1 Documents élaborés pour la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et résultats de la réunion	Non	Non	Proposer à l'examen en plénière, étant donné son étude détaillée par le SBI à sa cinquième réunion. <i>Possibilité d'adoption rapide d'une décision.</i>
9	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	Recommandation WGDSI-2/1	Non	Oui	À transmettre directement au groupe de contact, de multiples séances sont attendues.
10	Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen <i>Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal</i> <i>Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, y compris l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre à entreprendre aux dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties</i>	Recommandations SBSTTA-26/1 et WG8J-12/3 Recommandation SBI-4/2	Non	Oui	À transmettre directement au groupe de contact. Analyse des lacunes (annexe III non examinée par SBSTTA). Procédures de l'examen mondial (le mandat d'un éventuel groupe consultatif précisé à l'annexe III n'a pas été examiné par le SBI). L'annexe II sur les acteurs non étatiques n'a pas été examinée par le SBI après la première lecture.

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Notes</i>
11	Mobilisation des ressources et mécanisme de financement <i>Mobilisation des ressources</i> <i>Mécanisme de financement</i>	Recommandation SBI-4/3 Recommandation SBI-4/4 et documents CBD/COP/16/6, CBD/COP/16/7 et CBD/COP/16/8	Non Oui	Oui Oui	À transmettre directement au groupe de contact. Temps insuffisant au sein du SBI pour traiter toutes les questions. À transmettre directement au groupe de contact.
12	Création et renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, centre d'échange d'information et gestion des connaissances <i>Création et renforcement des capacités et coopération technique et scientifique</i> <i>Centre d'échange et gestion des connaissances</i>	Recommandation SBI-4/5 Recommandation SBI-4/6	Non Non	Oui Oui (même CG pour les deux sujets relatifs au point 12)	À transmettre directement au groupe de contact. Possibilité d'adoption rapide de la décision. Les annexes du projet de décision sur la gestion des connaissances et le mécanisme de centre d'échange n'ont pas été examinées par le SBI et se trouvent entre crochets.
13	Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions	Recommandation SBI-4/9	Oui	Non	Document de séance, sans action préalable. Le projet de décision n'a pas été examiné par le SBI après la première lecture.
14	Application de l'article 8 j) et des dispositions connexes <i>Dialogue approfondi sur l'article 8 j) et les dispositions connexes</i>	Recommandation WG8J-12/1	Non	Non	Malgré les difficultés, il est suggéré d'envisager de prioriser le point pour une adoption rapide afin de libérer du temps lors de la deuxième semaine pour d'autres questions complexes.

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Notes</i>
	<i>Élaboration d'un nouveau programme de travail et de dispositions institutionnelles sur l'article 8 j) et les dispositions connexes</i>	Recommandation WG8J-12/2	Non	Oui	À transmettre directement au groupe de contact, qui doit être créé rapidement. Appuyé par des consultations informelles.
	<i>Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones</i>	Recommandation WG8J-12/5	Non	Non	En lien avec le sujet précédent.
15	Communication, éducation et sensibilisation du public	Recommandation SBI-4/8	Non	Non	L'annexe n'a pas été examinée par le SBI après la première lecture.
16	Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris ses incidences sur les programmes de travail de la Convention <i>Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre</i> <i>Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</i>	Recommandation SBSTT A-26/2 Recommandation SBSTT A-25/2	Non Non	Oui Oui (même CG pour les deux sujets relatifs au point 16)	En lien avec le point 28 (Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties). À déterminer.
17	Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs	Recommandation SBI-4/10	Non	Oui	Le projet de décision n'a pas été examiné par le SBI après la première lecture.
18	Valeurs diverses de la biodiversité	Recommandation SBSTT A-25/5	Non	Non	Document de séance, sans action préalable. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
19	Gestion durable de la faune sauvage	Recommandation SBSTTA-25/7 and document CBD/COP/16/11	Oui	Non	Document de séance, sans action préalable. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
20	Biodiversité marine et côtière, et biodiversité insulaire				

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Notes</i>
	<i>Travaux supplémentaires sur les aires marines d'importance écologique ou biologique</i>	Recommandation SBSTT A-26/8	Non	Oui	L'annexe n'a pas été examinée par le SBSTTA, ainsi que quelques autres questions.
	<i>Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière</i>	Recommandation SBSTT A-26/7	Non	Oui (même CG pour les deux sujets relatifs au point 20)	
21	Espèces exotiques envahissantes	Recommandation SBSTT A-25/6	Non	Non	Document de séance, sans action préalable. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
22	Biodiversité et santé	Recommandation SBSTT A-26/9	Non	Oui	Une ou deux séances de groupe de contact. Les annexes II, III et IV n'ont pas été examinées par le SBSTTA.
23	Conservation des plantes	Recommandation SBSTT A-25/4	Non	Non	Document de séance, avec consultations informelles. L'annexe n'a pas été examinée en détail lors de SBSTTA 25.
24	Biologie de synthèse	Recommandation SBSTT A-26/4	Non	Oui	À transmettre directement au groupe de contact.
25	Biodiversité et changements climatiques	Recommandation SBSTT A-25/8	Non	Oui	
26	Responsabilité et réparation (paragraphe 2 de l'article 14)	Document CBD/COP/16/12	Non	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
27	Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles	Recommandation SBI-4/12	Non	Oui	
28	Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties	Recommandation SBI-4/13	Non	Oui	En lien avec le point 16 (Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre). Le projet de décision n'a pas été examiné par le SBI après la première lecture.

Tableau 2

Points à traiter par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Prochaines étapes éventuelles</i>
5	Rapport du Comité chargé du respect des obligations	Document CBD/CP/MOP /11/3	Oui	FOC ?	Dépendra des interventions lors de la première lecture. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
6	Administration du Protocole et budget des fonds d'affectation spéciale	Document CBD/CP/MOP /11/5	Non	Oui (comme pour la COP)	Point commun à la COP et à la Nagoya MOP – à transmettre directement au groupe de contact, plusieurs séances, selon la pratique habituelle.
7	Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières	Document CBD/CP/MOP /11/6	Oui	Non	Si la MOP souhaite fournir des orientations au FEM pour le Protocole, alors la décision doit être adoptée rapidement pour que les orientations puissent être incluses dans la décision de la COP.
8	Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	Document CBD/CP/MOP /11/7	Oui	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
9	Coopération avec des organisations internationales, des organismes créés en vertu d'autres conventions, et des initiatives	Document CBD/CP/MOP /11/8	Oui	Non	Aucune décision attendue – la CP MOP prendra note des informations fournies.
10	Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles	Recommandation SBI-4/12	Non	Oui (comme pour la COP)	Point commun à la COP et à la NP MOP.
11	Évaluation des risques et gestion des risques	Recommandation SBSTT A-26/5 et document CBD/CP/MOP/ 11/9	Non	Oui	
12	Détection et identification des organismes vivants modifiés	SBSTTA-26/6	Non	Non	Document de séance, sans action préalable. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
13	Considérations socio-économiques	CBD/CP/MOP/11/10	Oui	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Prochaines étapes éventuelles</i>
14	Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation	CBD/CP/MOP/11/11	Oui	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>

Tableau 3

Points à traiter par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Prochaines étapes éventuelles</i>
5	Rapport du Comité chargé du respect des obligations	Document CBD/NP/MOP /5/3	Oui	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
6	Administration du Protocole et budget des fonds d'affectation spéciale	Document CBD/NP/MOP /5/5	Non	Oui (comme pour la COP)	Point commun à la COP et à la CP MOP – à transmettre directement au groupe de contact, plusieurs séances, selon la pratique habituelle.
7	Mécanisme de financement et ressources financières	Document CBD/NP/MOP /5/6	Oui	Non	Si la MOP souhaite fournir des orientations au FEM pour le Protocole, alors la décision doit être adoptée rapidement pour que les orientations puissent être incluses dans la décision de la COP.
8	Création et renforcement des capacités et sensibilisation	Recommandation SBI-4/7	Non	Non	Document de séance, sans action préalable. <i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
9	Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et partage d'informations	Document CBD/NP/MOP /5/7	Oui	Non	<i>Possibilité d'adoption rapide de la décision.</i>
10	Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole	Recommandation SBI-4/11	Non	Non	Document de séance, sans action préalable. Le projet de décision n'a pas été examiné par le SBI après la première lecture.
11	Coopération avec des organisations internationales, des organismes créés en vertu d'autres conventions, et des initiatives	Document CBD/NP/MOP /5/8	Oui	Non	Aucune décision attendue – la MOP prendra note des informations fournies.

<i>Points de l'ordre du jour</i>		<i>Base du projet de décision</i>	<i>Première lecture complète</i>	<i>CG (ou FoC)</i>	<i>Prochaines étapes éventuelles</i>
12	Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles	Recommandation SBI-4/12	Non	Oui (comme pour la COP)	Point commun à la COP et à la CP MOP.
13	Renforcer l'application du Protocole de Nagoya dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Document CBD/NP/MOP /5/9	Oui	Non	
14	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	Recommandation WGDSI -2/1	Non	Oui (comme pour la COP)	Sera examiné en même temps que le point 9 de la COP.
15	Instruments internationaux spécialisés d'accès et de partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya	Recommandation SBI-3/16	Non	Oui	
16	Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages	Document CBD/NP/MOP /5/10	Oui	Non	

Abréviations : CG, groupe de contact ; COP, Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; CP MOP, Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ; FoC, Amis de la présidence ; NP MOP, Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ; SBI, Organe subsidiaire chargé de l'application ; SBSTTA, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; WG8J, Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes ;; WGDSI, Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.